



FICHE TECHNIQUE DU PROTOCOLE D'ACCORD DE PARRAINAGE.

1. PARTENAIRES

- Le Ministère de L'Éducation Nationale / la FRMSS ;
- La Fédération Royale Marocaine de Football ;
- Société Centrale Laitière.

2. NOM DE L'OPERATION

- « 60.000 jeunes Footballeurs » « Coupe Danone des Jeunes », Championnat National Scolaire de Football.

3. OBJECTIFS

- Promouvoir le Football dans les établissements scolaires ;
- Assurer les meilleures conditions pour développer le talent et la vocation des jeunes.

4. QUELQUES CARACTERISTIQUES DU PARTENARIAT

- Participation des différents partenaires à la mise en œuvre du programme de la promotion des activités sportives scolaires ;
- Consolider le statut de société citoyenne de la « Centrale Laitière » ;
- Confier en exclusivité le parrainage de l'opération dite 60.000 jeunes footballeurs ;
- Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 4.000.000,00 de dirhams au maximum.

5. CHARGES

a) Centrale Laitière s'engage à :

- Diffuser un spot TV spécial « opération 60.000 jeunes footballeurs » ;
- Installer des affiches dans les terrains qui accueilleront les compétitions ;
- Placer des panneaux et banderoles dans les terrains qui accueillent les compétitions ;
- personnaliser le matériel fourni avec le logo Danone ou toute autre marque exploitée par Centrale Laitière ou ses filiales ;
- mettre à la disposition des élèves et leurs professeurs concernés par cette opération au niveau des académies, le matériel et les équipements sportifs portant la marque « Danone » ;
- exploiter l'évènement par tous les moyens de communication tant au niveau des établissements qu'en dehors en profitant de l'image des jeunes sportifs pour institutionnaliser le « Trophée Danone » ;

b) **Le Ministère de L'Education Nationale / la FRMSS et la Fédération Royale Marocaine de Football s'engagent à :**

- mettre à la disposition de « l'opération 60.000jeunes footballeurs » les cadres, les infrastructures et les équipements nécessaires ;
- veiller à faire respecter l'exclusivité de sponsoring accordée à Centrale Laitière.

Par ailleurs, le Ministère de l'Education Nationale et la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire s'engagent à :

- informer les élèves, les enseignants, les établissements du déroulement de ladite opération par le biais d'une circulaire ;
- assurer l'encadrement des équipes participantes ;
- veiller à la remise des équipements et matériel aux équipes concernées ;
- veiller à l'organisation générale des compétitions (Programmation, arbitrage, déplacements ;
- informer Centrale Laitière des dates et lieux de compétition pour exploiter l'événement ;
- communiquer régulièrement à Centrale Laitière les résultats obtenus au fur et à mesure du déroulement de la compétition ;
- veiller à préserver l'image de Danone et des autres marques de Centrale Laitière.

6. **Objectifs attendus par Centrale Laitière »**

- Etre propriétaire de tous les reportages photographiques ou audiovisuels réalisés au cours de l'événement ;
- Faire usage de l'ensemble de l'événement au profit de ses marques et produits ;
- Etre autorisée à se livrer à toute action de relation publique pour la promotion de l'événement auquel elle participe.

7. **Date de signature de la convention de Partenariat** : le **03/02/1998**.

8. **Actions réalisées** : **12ème éditions**.

9. **Objectif réalisé** : le nombre de participants a atteint **72.000 en 2003**.

• **Objectif attendu par le Ministère de L'Education Nationale**

Elaborer un avenant à la convention cadre pour y introduire un nouveau article concernant la participation de l'équipe benjamine championne scolaire à la Coupe Danone des Nations qui a un caractère international.